

ASSEMBLEE NATIONALE

23 mars 2005

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE
(Deuxième lecture) - (n° 1669)

SOUS-AMENDEMENT

N° 419

présenté par
M. GONNOT

à l'amendement n° 80 de la commission des affaires économiques

à l'ARTICLE PREMIER

Dans le neuvième alinéa de cet amendement, substituer aux mots :

« de combustibles fossiles »,

les mots :

« d'énergies ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Toute manipulation d'énergie, fossile ou pas, mal préparée ou mal conduite (transport, stockage ou autre), peut présenter des inconvénients et des risques.